

Réunion du 1^{er} décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal Vansantberghe, Maire.

Étaient présents :

Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme LEGRIS Corinne, Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice

Mr MILLON Luc, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mr LEBLANC Xavier, Mr VANSANTBERGHE Pascal.

Absents excusés : M. PONSIGNON Daniel (procuration à Mme. MAURICE) et Mme ORSINI Frédérique, M. RAGOT Nicolas.

Date de convocation : le 27 novembre 2014

Secrétaire de séance : Monsieur MILLON Luc,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 novembre 2014

Sur le point « Classe musicale », il faut noter que Madame Corinne LEGRIS s'est abstenue sur ce vote.

Après cette modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

SALLE CULTURELLE

- Avenant Lot Gros œuvre : La société DP Construction souhaite sous-traiter une partie du lot 1 pour un montant de 4580.00€ ht à la société PROTAIN.
Le conseil municipal décide d'accepter cette sous-traitance à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme ANTUNES accepte la modification de son contrat pour la réalisation du ménage du centre culturel.

Il est proposé d'ajouter à son contrat, 3h/heb supplémentaires. (Actuellement de 3h/heb).

Ainsi, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 6/35èmes.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le poste d'adjoint technique de 2me classe pour 6/35èmes.

Décisions modificative/ Amortissement frais d'études

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 pour réaliser l'amortissement des frais d'études du centre culturel :

Section de d'investissement		
Compte	Intitulé	Montant
D Chapitre 41 2313	Constructions	+ 118 000€
R Chapitre 041 Compte 203	Frais d'études et d'insertion	+ 118 000€

Location salle culturelle

Après délibération, le conseil municipal décide qu'un forfait chauffage annuel de 150€ sera imputé aux associations utilisant le centre culturel régulièrement.

(1 abstention, 8 pour)

Avenant Convention CCMC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux réalisés par Patrick pour le compte de la CCMC sur le groupe scolaire.

Il explique que des achats de fournitures pour ces réalisations ont été nécessaires.

Aussi, la convention d'origine ne prévoyant aucune refacturation de la commune à la Communauté de Communes de ce type de dépenses, un avenant doit conclu entre les deux parties.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger un avenant à ce contrat.

Reversement Fonds NAP /CCMC

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, un fond d'amorçage est versée aux communes ou collectivités qui l'ont instaurée à la rentrée scolaire 2013/2014. Ainsi un versement d'acompte de 2650 euros a été fait improprement à la commune par l'agence de service et de paiement de Picardie. En effet la compétence scolaire relève de celles de la communauté de communes de la vallée de la Coole.

Les textes régissant la réforme des rythmes scolaires ont prévu ce versement aux communes et non pas aux communautés de commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reverser cette somme à la communauté de communes de la vallée de la Coole, compétente en matière scolaire.

Recouvrement pour éclairage public au Petit Breuvery

Le Maire expose que la commune de Breuvery-sur-Cooles bénéficie de l'éclairage public pour la partie dite du « Petit Breuvery ».

La facturation se fait à la commune de Nuisement-sur-Cooles. La refacturation pour ce service à la commune de Nuisement-sur-Cooles doit se faire au prorata.

Ainsi, ce montant s'élève à la somme de 481€ (consommation et abonnement compris).

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recouvrement.

Centre culturel

- Un devis a été réalisé par la société SEREC pour l'achat du four pour le centre culturel : celui-ci s'élève à 1453.00€ ht soit 1743.60€ ttc. Le conseil municipal de refuser ce devis et d'en réaliser auprès de magasins spécialisés en électroménager.
- Les pare-soleil doivent posés par la société APB.
- Les enduits ont été refaits.
- Une vitre est à remplacer.
- La commission sécurité pour l'ouverture du centre culturel passera le 15 décembre.
- Les cendriers extérieurs sont arrivés ainsi que les tables et les chaises.
- Le tapis d'entrée est toujours manquant.
- Le plateau élévateur est fonctionnel.
- Un devis pour un vidéoprojecteur et le rideau de scène a été réalisé : 800€ pour l'écran et 2 600€ pour le vidéoprojecteur.
- Les plantations sont terminées.

Questions diverses

- Un radar pédagogique a été prêté par la société Groupama pour une durée de 15 jours.
- Un devis a été réalisé pour l'éclairage public de la Rue des Auches Chevines et la Petite Ruelle et s'élève à 15 000€.
- L'éclairage extérieur du centre culturel a été programmé (extinction à 23h la semaine et 2h le week-end).
- Une note d'information sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Pays de Châlons-en-Champagne a été distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune.
- Marche PARIS-ALSACE : Cette marche traversera le village et se déroulera du mercredi 3 juin au samedi 6 juin 2015. Le conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention à cette manifestation.

Agendas

Prochain conseil le 12 janvier 2015.

Inauguration du Centre Culturel : 24 janvier 2015

Commission révision des listes électorales : 15 décembre 2014 à 18h

Fin de séance 22h30

Sous réserve d'approbation